



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 août 2021

#### **Mise en place du passe sanitaire dans les 10 plus grands centres commerciaux de Gironde**

La préfète de la Gironde a pris ce jour un arrêté rendant **le passe sanitaire obligatoire à l'entrée des 10 plus grands centres commerciaux du département à compter du lundi 16 août et jusqu'au mardi 31 août 2021**. Cette mesure est issue de la loi du 5 août dernier et a été prise en raison d'une circulation active du virus dans le département (283,5 cas pour 100 000 habitants sur la semaine en cours).

Sont concernés par cette mesure :

- le centre commercial CARREFOUR Rives d'Arcins à Bègles,
- le centre commercial AUCHAN Mériadeck à Bordeaux,
- le centre commercial AUCHAN-Lac à Bordeaux,
- le magasin IKEA à Bordeaux Lac,
- le centre commercial AUCHAN à Bouliac,
- le centre commercial CARREFOUR Rive Droite à Lormont,
- le centre commercial CARREFOUR Mérignac-Soleil à Mérignac,
- le centre commercial GÉANT CASINO à Pessac,
- le centre commercial LECLERC Grand Tour à Sainte-Eulalie,
- le centre commercial LECLERC Hypercosmos à Saint-Médard-en-Jalles.

Le contrôle du passe sanitaire s'effectuera aux entrées du centre commercial et permet ensuite de circuler librement dans tout le centre.

De plus, **le port du masque est rendu obligatoire à compter du lundi 16 août 2021**, pour toutes les personnes âgées de onze ans et plus, **dans les établissements et événements soumis au passe sanitaire en Gironde** (restaurants, bars, cinémas, musées, stades ...) à l'exception de la pratique physique et sportive.